

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00064

Numéro SIREN : 352 588 727

Nom ou dénomination : URBAT PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2019 sous le numéro de dépôt 27624

**URBAT PROMOTION**  
**Société par actions simplifiée à directoire et Conseil de surveillance**  
**Au capital de 40.167.600 euros**  
**Résidence Oxygène-1401 Avenue du Mondial 98**  
**CS 68214 - 34 965 Montpellier Cedex 2**  
**352 588 727 RCS Montpellier**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf  
Le vingt-sept mai  
A seize heures trente

Les associés de la Société URBAT PROMOTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président du Directoire.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Frédéric MENON, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent et est accompagné par Monsieur Mathieu CLEMENT.

KPMG AUDIT SUD EST SAS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué représenté par Monsieur REDON, est présent.

Les membres du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués sont présents. Monsieur Cédric CAUCHY représente le collège non cadre et Monsieur Jules CAPT représente le collège cadre.

Monsieur Olivier DUBROU préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

Madame Carole DEMIROZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes
- Le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports des Commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi

et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux membres du Directoire; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes
- Affectation du résultat
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce; approbation de ces conventions
- Etat des opérations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire
- Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire
- Renouvellement des mandats des membres du Directoire
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire
- Non Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture du rapport du Directoire et des rapports des Commissaires aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Les représentants du Comité d'Entreprise indiquent ne pas avoir d'observations ou de remarques.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION** (*Approbation des comptes sociaux – quitus*)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 38.986 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 12.994 euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

**DEUXIEME RESOLUTION** (*Approbation des comptes consolidés*)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

**TROISIEME RESOLUTION** (*Affectation du résultat*)

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.349.707 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4.349.707 €

Affectation

Au poste « autres réserves », soit la somme de 4.349.707 €

Soit au total : 4.349.707 €

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles au PFU		Revenus non éligibles au PFU
	Dividendes	Autres revenus	
31/12/2017	37 375 €		2 230 458 €
31/12/2016	25 123 €		1 499 013 €
31/12/2015	35 251 €		2 103 352 €

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

**QUATRIEME RESOLUTION** (*Rapport spécial des commissaires aux comptes*)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**  
**Voix contre : 0**

**CINQUIEME RESOLUTION** *(Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire)*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale, lecture faite du rapport spécial du Directoire, prend acte de l'absence d'attribution d'actions gratuites effectuées au profit des salariés et des dirigeants ne détenant pas plus de 10 % du capital social au cours de l'exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**  
**Voix contre : 0**

**SIXIEME RESOLUTION** *(Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire)*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, l'assemblée générale, prend acte de l'absence d'opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**  
**Voix contre : 0**

**SEPTIEME RESOLUTION** *(Renouvellement des membres du Directoire)*

L'assemblée générale, après avoir constaté l'expiration des mandats de Monsieur Olivier DUBROU en qualité de membre et Président du Directoire et Président de la société et de Madame Sylvie GAUTIER en qualité de membre du Directoire et Directeur général de la société, décide de renouveler les mandats pour une nouvelle période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**  
**Voix contre : 0**

**HUITIEME RESOLUTION** *(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire)*

L'assemblée générale, après avoir constaté l'expiration des mandats de la société KPMG AUDIT SUD EST et de Monsieur Frédéric MENON en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, décide de renouveler seulement le mandat de la société KPMG AUDIT SUD EST pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de commissaire aux compte titulaire, la société SCP Frédéric MENON & Associés sis 395 rue Maurice Béjart 34000 Montpellier (N° SIREN 818 494 874) en

remplacement de Monsieur Frédéric MENON pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

**NEUVIEME RESOLUTION** (*Non Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants*)

L'assemblée générale, après avoir constaté l'expiration des mandats de FB AUDIT et de KPMG AUDIT SUD OUEST en qualité de Commissaire aux comptes suppléants, décide de ne pas renouveler leur mandat.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

**DIXIEME RESOLUTION** (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 h 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et la secrétaire.

Le Président de séance  
Monsieur Olivier DUBROU



La secrétaire  
Madame Carole DEMIROZ

